

Chavannes-des-Bois

Edition
12/2025

Chavannes-des-Bois :
un village sportif !

Page 19



Communications

Retrouvez toute l'actualité de la Commune sur le site et les réseaux sociaux suivants :



www.chavannes-des-bois.ch



le groupe et la page **Commune de Chavannes des Bois**



le compte **chavannes_des_bois**

Agenda janvier - juin 2026



Chavannes-des-Bois

www.chavannes-des-bois.ch

- 07.01.2026 Soirée info aide aux jeunes
- 29.01.2026 Conférence cybercriminalité
- 08.03.2026 Elections communales (1er tour)
- 16.03.2026 Conseil communal
- 25.03.2026 Atelier oeufs de pâques
- 29.03.2026 Chasse aux oeufs
- 02.05.2026 Journée de promotion des sports et inauguration des nouvelles infrastructures sportives
- 15.06.2026 Conseil communal
- 18.06.2026 Sortie des aînés



Terre Sainte

www.terresainte.ch

- 03.05.2025 Marché artisanal de Mies
- 04-07.06.2025 La revue de fin de législature 2026 de Terre Sainte, Founex

Impressum

Date	Décembre 2025
Édition et rédaction	Municipalité de Chavannes-des-Bois
Mise en page	Keri Anderson Sparks
Publicité	Pour plus d'informations, contactez k.sparks@chavannes-des-bois.ch

Editorial



Chères Chavannues, chers Chavannus,

La pratique sportive n'est jamais le fruit du hasard. Elle dépend étroitement de l'offre d'infrastructures qu'une collectivité met à disposition de sa population. Dans ce sens, Chavannes-des-Bois a été exemplaire ces quatre dernières années : courts de tennis, terrain de sport, fitness en plein air, piste de pétanque, table de ping-pong, terrain multisports.

Qu'elles soient nouvelles ou rénovées récemment, toutes ces infrastructures profitent directement ou indirectement à notre communauté. En effet, la pratique régulière d'une activité physique réduit les risques de maladie, améliore le bien-être mental et contribue à diminuer les coûts de santé à long terme.

Mais le sport n'est pas qu'une question de performance ou de forme physique. Il crée des relations et tisse des liens au sein de notre communauté. Ces terrains de jeu deviennent des lieux de rencontre où se croisent les générations, les cultures et les parcours de vie. Enfants, adolescents, familles, seniors, nouveaux habitants : tous se retrouvent autour de la même passion. En offrant à chacun la possibilité de pratiquer spontanément et gratuitement un sport, nous renforçons donc la cohésion communale et construisons une société plus saine et plus solidaire.

C'est dans cet esprit que j'ai mené à terme tous ces projets et je ne cache pas ma satisfaction de voir autant de jeunes et moins jeunes profiter quotidiennement de ces infrastructures.

Moreno Volpi
Municipal

Votre voix compte !

Élections communales à Chavannes-des-Bois, mars 2026

Tous les cinq ans, au printemps, les communes vaudoises organisent leurs élections générales. En mars 2026, les habitantes et habitants de Chavannes-des-Bois auront à nouveau l'occasion d'élire les personnes qui façoneront l'avenir de notre commune. Ces élections concernent la Municipalité et le Conseil communal.

Chaque vote compte ! Participez et contribuez activement à la vie démocratique de Chavannes-des-Bois.

Comment fonctionne notre commune ? Qui peut voter ?

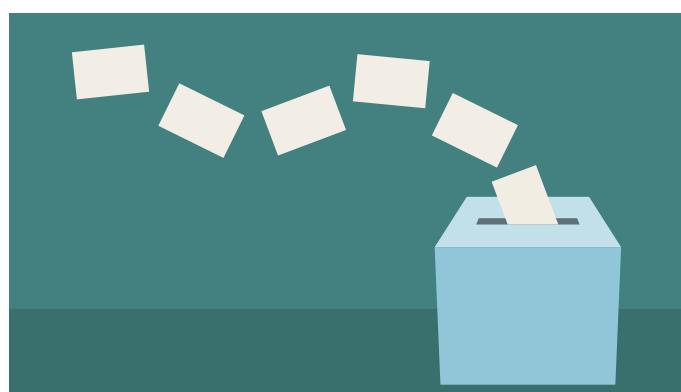
- Municipalité : 5 membres gérant le quotidien de la commune, dont un Syndic ou une Syndique.
- Conseil communal : 35 conseillers adoptant le budget, les règlements, les taxes et les investissements, en collaboration avec les commissions spécialisées (finances, travaux, environnement...).
- Citoyens suisses de 18 ans et plus, domiciliés à Chavannes-des-Bois.
- Résidents étrangers titulaires d'un permis B ou C, vivant en Suisse depuis ≥ 10 ans, dont 3 ans dans le canton de Vaud.
- Fonctionnaires internationaux domiciliés à Chavannes-des-Bois, sans statut diplomatique, qui :
 - ont ≥ 18 ans
 - possèdent une carte DFAE (« D », « E », « G », « H », « I », « L », « P », « R ») ou un permis Ci
 - résident en Suisse ≥ 10 ans, dont 3 ans dans le canton de Vaud
 - se sont annoncés au Contrôle des habitants

Mode de scrutin

La Municipalité et le syndic sont élus selon le système majoritaire à deux tours. Le peuple élit d'abord les membres de la municipalité ; il choisit ensuite le syndic ou la syndique entre ceux-ci.

- Municipalité : majoritaire, deux tours si nécessaire
- Conseil communal : majoritaire à deux tours si nécessaire

Pour voter, les fonctionnaires internationaux doivent transmettre le formulaire et la déclaration personnelle disponibles ici :
<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/voter/droit-de-vote#c2069226>





Calendrier des élections 2026

Dépôt des candidatures au greffe communal :

- 1er tour : 5 au 12 janvier 2026 (jusqu'à 12h00)
- 2e tour : 10 mars 2026 (jusqu'à 12h00)
- Syndicature : 7 avril et 28 avril 2026

Scrutins :

- 8 mars 2026 : 1er tour – Municipalité & Conseil communal
- 29 mars 2026 : 2e tour – Municipalité & Conseil communal
- 26 avril 2026 : 1er tour Syndicature
- 17 mai 2026 : 2e tour Syndicature

Comment voter ?

Matériel de vote : reçu par la poste 3 à 4 semaines avant le scrutin.

Nombre de voix :

- Municipalité : 5
- Conseil communal : 35

Vote par correspondance :

1. Placez vos bulletins dans l'enveloppe jaune
2. Mettez l'enveloppe jaune dans l'enveloppe grise avec votre carte de vote, date de naissance et signature
3. Date de naissance obligatoire, sinon le vote ne sera pas pris en compte

Dépôt de l'enveloppe grise :

- Au greffe communal
- Dans la boîte aux lettres communale jusqu'au jour du scrutin à 11h00

Vote en personne :

- Le jour du scrutin, 10h00 – 11h00 au bâtiment communal

Perte du matériel électoral :

- Contactez le greffe avant le vendredi midi précédent le scrutin

Participez !

Voter, c'est décider ensemble de l'avenir de Chavannes-des-Bois !

Brunch

Chaque dimanche avant la rentrée scolaire d'août, le village se retrouve après les vacances pour le traditionnel *brunch de la rentrée*, organisé par la Municipalité, avec le précieux soutien de l'Amicale des Cowboys, que nous remercions chaleureusement pour leur participation.

C'est un moment très apprécié de la population qui permet de se revoir juste avant la rentrée scolaire et de profiter une dernière fois d'un dimanche sans contraintes.



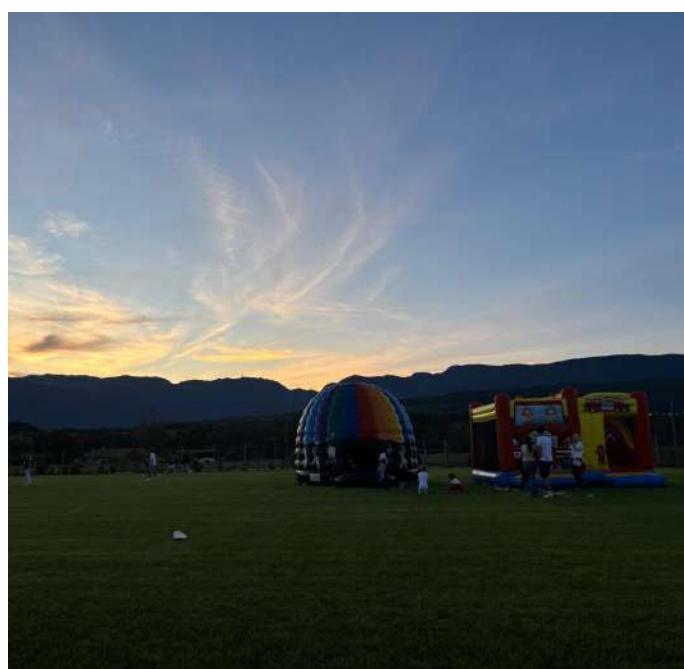
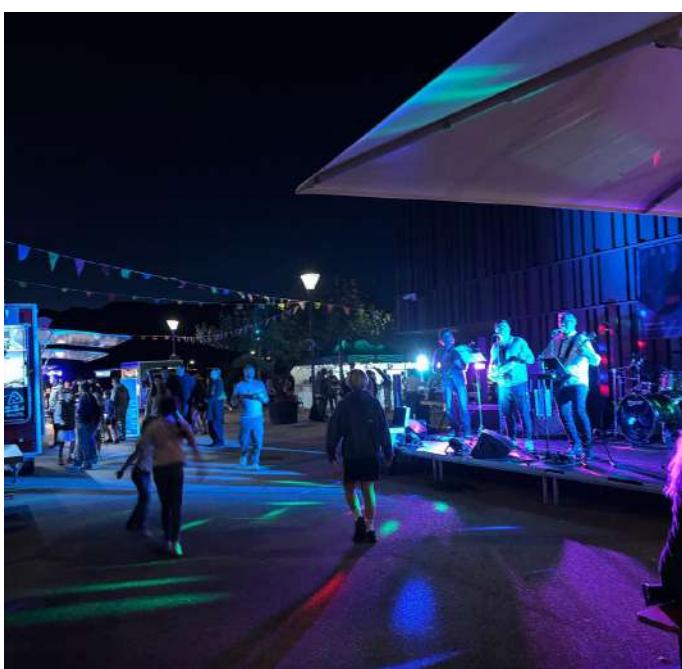
Food Trucks des Bois

L'édition 2025 du Food Trucks des Bois restera dans les mémoires des centaines de personnes qui ont participé aux festivités. Autant les différentes nourritures proposées que les animations ont ravi les habitants de notre village et des alentours. «En 2024, c'était le tour de Chavannes-des-Bois d'organiser le 1er août avec les communes de Mies et de Tannay. Ce n'était que partie remise puisque le Food Trucks des Bois est revenu en 2025 avec une offre culinaire encore plus élargie» s'est réjouie Keri Anderson Sparks, Municipale en charge des manifestations.



Étalé sur deux jours, lors du premier week-end de septembre, l'événement a débuté en musique avec le retour très attendu de DJ Transgaard le vendredi soir. Le samedi, le groupe local Red Star a ouvert les festivités avec énergie, avant que DJ John Sip n'enflamme la Place du Village.

Un magnifique week-end, plein de saveurs, de musique et de convivialité !



Photos Keri Anderson Sparks

Deux jours de fête pour l'inauguration



Terre Sainte – Le nouveau complexe sportif des Rojalets a été officiellement inauguré les 14 et 15 novembre 2025, lors de deux journées de célébrations qui ont attiré un large public. Avec toutes ses installations désormais opérationnelles, le site marque une étape importante pour les communes de Terre Sainte qui ont toutes participé au financement de cette nouvelle infrastructure.

La piscine, ouverte au public depuis le 18 août dernier, a côtoyé pour la première fois la patinoire, mise à disposition des écoles et des clubs le 17 novembre dernier, puis ouverte au grand public dès le 19 novembre. Le restaurant Cosy Kitchen, a quant à lui accueilli ses premiers clients le 15 novembre 2025.



Cosy Kitchen
Route du Jura 2
1296 Coppet

de la piscine-patinoire des Rojalets

Une inauguration officielle en présence des autorités

Les festivités ont débuté le vendredi 14 novembre avec une conférence de presse organisée par Arasco SA, la société qui a mené ce projet sur mandat des communes de Terre Sainte, à laquelle ont assisté La Côte, La Télé et NRTV.

Sous l'organisation de Keri Anderson Sparks, l'inauguration officielle, tenue le même jour, a rassemblé un large panel de personnalités politiques et institutionnelles : M. Olivier Fargeon, Préfet du district de Nyon, plusieurs députés du Grand Conseil vaudois, les syndics et municipaux des communes de Terre Sainte, ainsi que les présidentes et présidents des conseils communaux. Étaient également présents les membres du conseil d'administration d'Arasco SA (actuels et anciens), le maître d'ouvrage, ainsi que des représentants du SEPS (Service de l'éducation physique et du sport au niveau cantonal), du Fonds du sport vaudois, de l'APEJ, des établissements scolaires et des entreprises partenaires du projet.

Après le découpage de ruban, les invités ont pu visiter les installations flambant neuves, admirer une démonstration de natation synchronisée, puis partager un apéritif-dînatoire convivial. La journée s'est conclue par un match de hockey opposant des joueurs du club local, les Renards rusés (USTS).

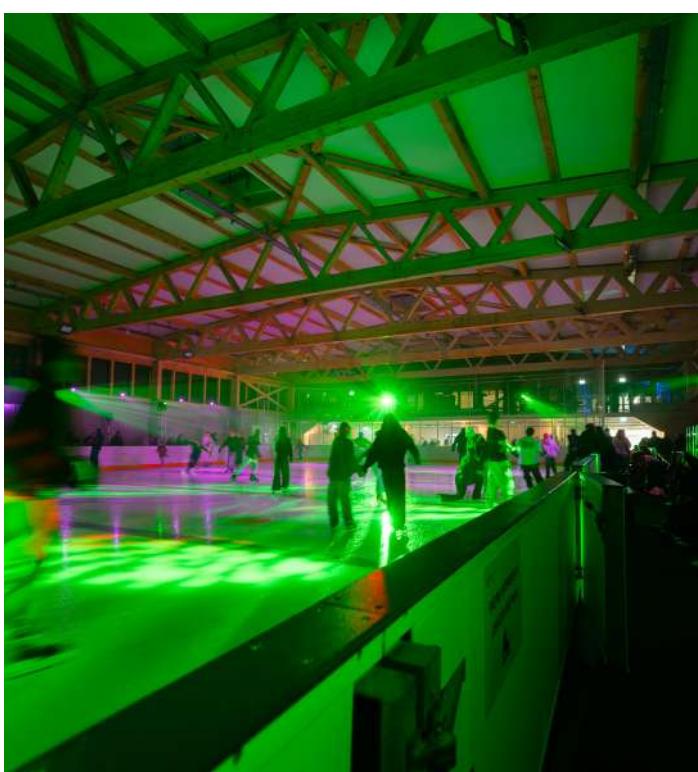


Une inauguration publique très fréquentée

Le lendemain, samedi 15 novembre, la population a répondu en nombre à l'invitation.

L'Harmonie de Terre Sainte a ouvert la cérémonie avec un second découpage du ruban. Tout au long de la journée, food trucks et bars ont animé l'esplanade tandis que le public profitait d'un programme riche en divertissements : jeux d'eau pour les enfants, marché d'hiver, patinage libre et artistique, démonstration de hockey avec des joueurs du **Genève Servette Hockey Club** et la mascotte **Sherkan**, spectacle de feu et de lumière, animations musicales, tours de magie et même une fête sur glace.





Un projet salué par la population

Très appréciée des visiteurs, cette double inauguration a permis de mettre en lumière l'important travail mené ces dernières années pour mener le projet à son terme. Arscos SA a tenu à souligner le rôle essentiel des autorités politiques et le soutien constant des habitantes et habitants de Terre Sainte, sans lesquels la réalisation de ce complexe moderne et polyvalent n'aurait pas été possible.

Avec l'ouverture complète de la piscine patinoire des Rojalets, Terre Sainte se dote désormais d'un équipement sportif de premier plan, prêt à accueillir autant les familles que les sportifs de la région.

Halloween

Cette année, la traditionnelle fête d'Halloween a eu lieu le 31 octobre... Un vendredi !

« *Le rendez-vous a été un véritable succès : enfants et adultes se sont retrouvés nombreux, dans une joyeuse ambiance. La place du village se transformée en un festival de costumes originaux et colorés : sorcières, fantômes, super-héros et créatures fantastiques ont défilé dans la bonne humeur* » a relevé Rita Alma, Municipale en charge de cet événement.

Les rires et les discussions animées des parents accompagnaient le spectacle, certains

savourant un café chaud, d'autres un verre de vin, pendant que les plus petits se régalaient de bonbons.

Comme le veut la tradition, la fête s'est terminée lorsque les différents cortèges d'enfants ont pris la route pour le fameux "porte-à-porte" pour avoir encore plus des bonbons ! Une soirée réussie qui a fait briller les yeux des petits et rappeler aux grands combien il est agréable de partager un moment festif et convivial.



Un coup de pouce pour nos élèves : des bénévoles lancent un soutien scolaire gratuit à Chavannes-des-Bois

Bonne nouvelle pour les élèves du village ! Un groupe de bénévoles de Chavannes-des-Bois a décidé de mettre en place un soutien scolaire gratuit ouvert aux jeunes de 9e, 10e, 11e ainsi qu'aux gymnasiens. L'idée : offrir un accompagnement sur mesure, redonner confiance, débloquer une branche difficile... ou simplement aider à mieux s'organiser.

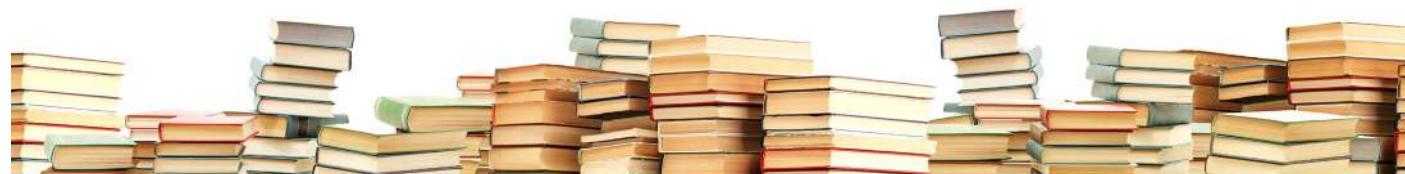
Les bénévoles viennent d'horizons variés, avec bagage multidisciplinaire, tel qu'en mathématique, science et langues, avec l'envie commune de partager leurs connaissances et d'encourager nos jeunes à progresser.

Une soirée d'information aura lieu

**le mercredi 7 janvier 2026,
de 19h00 à 20h00,
au foyer du bâtiment communal**

Parents, élèves, bénévoles actuels ou futurs : tout le monde est le bienvenu pour découvrir l'initiative et poser ses questions.

« *Cette démarche citoyenne est née d'une énergie positive : des habitants qui s'entraident, qui croient au potentiel de nos jeunes et qui construisent, ensemble, un village encore plus solidaire* » s'est exprimé Diego Vergani, co-responsable du projet.



JORDAOPAYSAGES

TOUTE L'EQUIPE
VOUS SOUHAITE DE

JOYEUSES FETES

Contact : 079.467.96.34 - info@jordao-services.ch
www.jordao-services.ch

Fête de Noël

Malgré la pluie battante, c'est une véritable bulle de magie qui a enveloppé les Chavannais réunis pour l'apéro annuel organisé par la Municipalité.

Sous le sapin majestueux, entre les lumières scintillantes et les mélodies de Noël, l'ambiance était tout simplement féérique. Le vin chaud fumant réchauffait les mains comme les cœurs... jusqu'à l'arrivée tant attendue du Père Noël et de son lutin, venus distribuer des cadeaux et des sourires.

Cette soirée a lancé, sans aucun doute, la saison des fêtes dans notre village !

Puis est venue La Grande Enquête de Noël !

Les enfants, ravis, ont aidé les lutins à élucider le mystère et à sauver le Père Noël. Bravo à nos jeunes détectives en herbe !

«La soirée s'est poursuivie autour d'un délicieux repas, préparé par le traiteur Jemmely et servi avec soin par notre formidable équipe de jeunes, qui a encore une fois fait un travail impeccable» a relevé Keri Anderson Sparks, organisatrice de cet événement.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter, à vous et à vos familles, de très Belles Fêtes – pleines de joie, de douceur et de magie.





Décharge des Tattes-de-Bogis : pourquoi la Municipalité dit non

Cet été, le Canton a soumis à consultation publique un projet de décharge au lieu dit Tattes-de-Bogis le long de la RC7 qui mène au centre commercial de Manor. L'installation située à deux pas de notre commune pourrait accueillir près de 1,4 million de m³ de matériaux excavés pendant une dizaine d'années. Un chantier colossal, dont l'impact serait majeur pour l'ensemble de la région.

« *Dès qu'elle en a eu connaissance, la Municipalité a fermement manifesté son opposition à ce projet car le site n'est pas approprié pour une décharge.* » rappelle Diego Vergani, Municipal en charge de l'aménagement du territoire.

Lors de la consultation publique qui a eu lieu du 8 juillet au 19 septembre 2025, la Municipalité a mis en avant les arguments suivants :

Un écrin naturel à préserver

Cet écrin de verdure qui borde la Versoix est l'un des derniers grands espaces ouverts de Terre Sainte, et surtout un passage essentiel pour la faune entre plusieurs zones protégées d'importance nationale. Implanter une décharge à cet endroit reviendrait à fragiliser un équilibre écologique déjà sous pression : risques de pollution des sols et des eaux, perturbation des espèces, atteinte irrémédiable au paysage.

Un paradoxe saute aux yeux : le Canton a décidé d'investir des millions pour protéger le passage de la faune lors de la réfection de la route cantonale RC7, mais il envisage en même temps une installation totalement incompatible avec l'environnement à cet endroit.

Un besoin... qui ne semble pas exister

Selon les documents officiels, les besoins en stockage de matériaux de type A peuvent être absorbés par les décharges existantes, qui disposent encore de marges suffisantes. Le site des Tattes-de-Bogis ne figure d'ailleurs pas parmi les lieux considérés comme prioritaires dans les analyses cantonales.

En clair : rien ne démontre qu'une nouvelle décharge est nécessaire à cet endroit.



Photos par Diego Vergani

Une décharge aux abords de Genève et de la France... mais pas de dialogue

Situé à un peu plus d'un kilomètre de la frontière genevoise, le site servirait en grande partie au canton voisin. Pourtant, aucune information précise n'a été donnée sur les volumes genevois concernés. La France voisine, également exposée aux retombées néfastes du projet tels que qualité des eaux et trafic transfrontalier, n'a pas été consultée non plus. Cette absence de coordination interpelle.

Un trafic déjà saturé, avant même l'arrivée des camions

Chacun le constate au quotidien : aux heures de pointe, la région est sous pression. Autant l'autoroute que les axes secondaires et les passages aux frontières sont saturés. L'arrivée de dizaines de camions supplémentaires, jour après jour, accentuerait encore la situation et rendrait l'accès à Chavannes-des-Bois et à nos villages voisins encore plus difficile. Une incohérence alors même que le Canton dit privilégier les sites proches du rail pour réduire les transports routiers. Or les Tattes-de-Bogis en sont très éloignées. Difficile d'imaginer un emplacement moins adapté, d'autant plus que l'autoroute sera assainie durant la prochaine décennie et qu'elle sera fortement impactée par ces travaux pendant plusieurs années.

Une opposition populaire massive

Le message de la population est clair : plus de 25 000 signatures ont été récoltées contre le projet par l'association EcoLaVersoix. Plusieurs communes voisines, autant en Suisse qu'en France, partagent ces inquiétudes. Pour la Municipalité, cette mobilisation doit être prise en compte : un projet d'une telle ampleur ne peut pas avancer contre la volonté largement exprimée des habitants.

La Municipalité s'oppose avec détermination

La Municipalité demande le retrait pur et simple du projet qui, selon elle, ne repose ni sur un besoin avéré, ni sur une analyse rigoureuse de ses impacts, ni sur une coordination suffisante avec le canton de Genève et la France. Préserver un espace naturel unique et protéger la qualité de vie des habitants restent des objectifs prioritaires.

Et maintenant ?

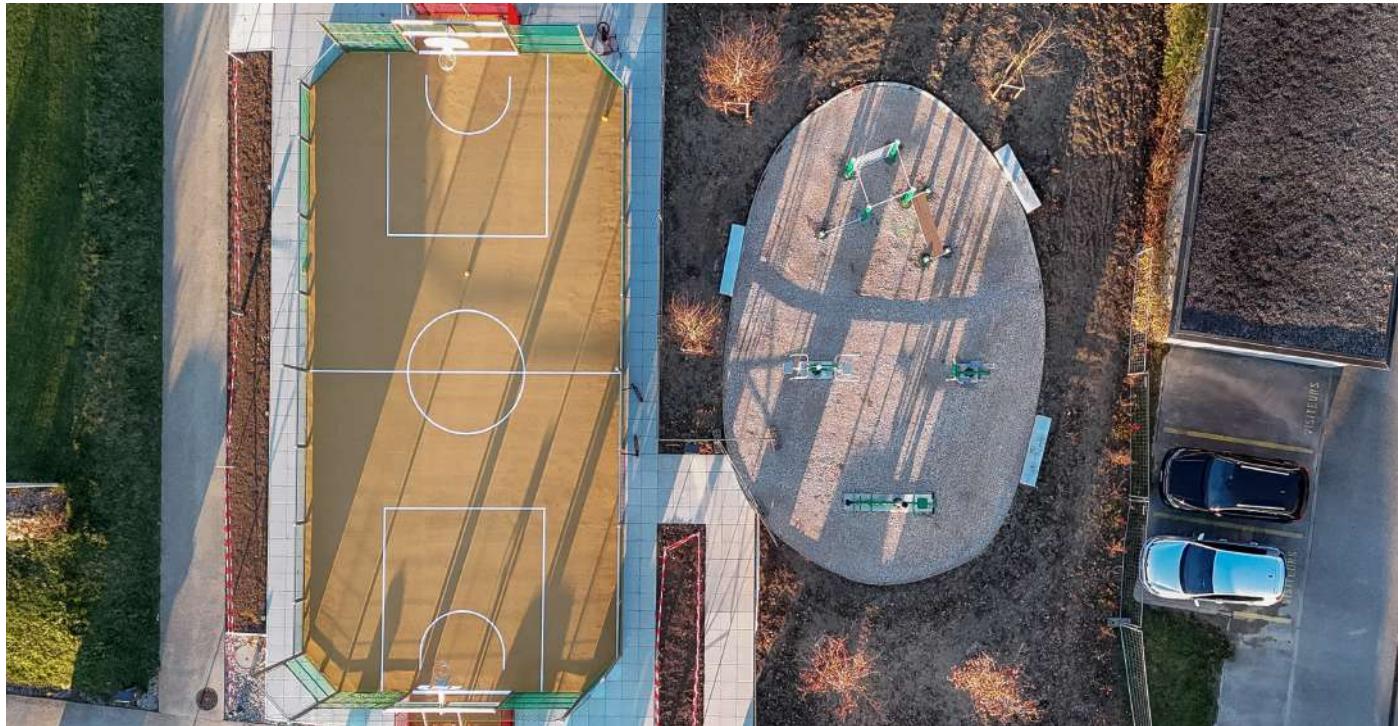
Le Canton va analyser les remarques reçues, rédiger un rapport et transmettre le dossier finalisé au Conseil d'État. S'il est adopté, il sera ensuite envoyé à la Confédération pour approbation par le Conseil fédéral. Ensuite, le projet devrait être mis à l'enquête publique dans le courant du second semestre 2026. La Municipalité est d'ores et déjà déterminée à faire opposition si cela devait avoir lieu, et informera la population tout au long du processus.

Déchets de type A et de type B : de quoi s'agit-il ?

Type A : matériaux d'excavation propres (terre, gravier, matériaux non pollués). Ils sont considérés comme non pollué mais leur stockage reste néanmoins réglementé, notamment pour protéger le paysage et la faune.

Type B : matériaux d'excavation contenant des substances potentiellement problématiques. Ils doivent être stockés dans des installations offrant des garanties techniques renforcées (étanchéité, surveillance, gestion des lixiviats). Leur présence implique des exigences accrues en matière de sécurité environnementale. Les sites qui les accueillent sont ensuite inscrits au registre des sites pollués.

Le nouveau terrain multisports est désormais ouvert !



Bonne nouvelle pour les habitantes et habitants de Chavannes-des-Bois : le chantier du terrain multisports est terminé, et l'espace est ouvert depuis mi-novembre ! Située à proximité du parking des sports, cette nouvelle infrastructure offre à toutes et tous un lieu convivial pour pratiquer une large palette d'activités physiques, gratuitement et sans réservation. Il sera ouvert tous les jours de 9h à 21h (voir règlement sur place).

Parmi les nouveautés majeures, la Commune met à disposition une Box-Up entièrement équipée d'accessoires de sport accessibles librement via une application gratuite qui nécessite toutefois un enregistrement préalable au travers d'un QR code. Chacun peut ainsi emprunter le matériel nécessaire pour jouer à la pétanque, au ping-pong, au volleyball, au handball, au basketball ou au badminton. Une offre qui encouragera assurément la pratique spontanée du sport en plein air, que ce soit entre amis, en famille ou lors de rencontres improvisées.

En revanche, la partie dédiée au fitness en plein air n'a pas pu être finalisée cet automne. Les températures basses et l'humidité persistante ont empêché la pose du revêtement en tartan, indispensable à la sécurité des utilisateurs. Par mesure de précaution, cette zone restera donc fermée pendant l'hiver et sera achevée au printemps dès que les conditions météorologiques le permettront.

L'inauguration officielle du site est d'ores et déjà fixée au **2 mai 2026**. Une fête qui permettra de célébrer ensemble cette infrastructure pensée pour favoriser le sport individuel et collectif, la santé et le lien social qui unit notre communauté.



« A peine le terrain était terminé que des adolescents se sont précipités pour y jouer. C'est bon signe et j'espère que cela permettra aux jeunes de pratiquer une activité sportive, sans devoir se déplacer en parents taxi ! »

s'est réjoui Moreno Volpi, Municipal des sports et responsable du projet.



Inauguration
le samedi
2 mai 2026



Apple



Google

Cybercriminalité : fléau des temps modernes

La cybercriminalité progresse à un rythme alarmant en Suisse. En 2024, près de 63 000 incidents cyber ont été signalés – un bond notable par rapport aux années précédentes, et le canton de Vaud n'est malheureusement pas épargné. Ce sont les personnes âgées qui sont particulièrement visées par ces criminels de l'Internet. Parmi ces arnaques, citons les fraudes économiques, le « phishing » et l'usurpation d'identité. Selon une étude récente citée par swissinfo.ch, 78,2 % des personnes de 55 ans et plus affirment avoir été confrontées à une tentative d'arnaque au cours des cinq dernières années, et près d'un cinquième d'entre elles ont effectivement été victimes. Les pertes se chiffrent à plusieurs centaines de millions de francs par an.

« Depuis le début de la législature, nous avons intensifié la prévention en diffusant régulièrement des conseils pratiques sur nos réseaux sociaux et en organisant des conférences sur le sujet. En étroite collaboration avec la gendarmerie, nous avons aussi accueilli le poste de police mobile à plusieurs reprises lors des événements communaux. » s'est exprimé Moreno Volpi, Municipal en charge de la police.

C'est dans cette optique qu'une conférence dédiée à cette thématique sera organisée dans le bâtiment communal le 29 janvier prochain vers 19h00. C'est Monsieur François Nanchen, le désormais célèbre eCop de la police cantonale vaudoise qui animera cette conférence. Cet expert reconnu dans la prévention de la cybercriminalité présentera et illustrera de manière ludique les arnaques les plus fréquentes et donnera des conseils concrets pour éviter de se faire piéger. Cette conférence s'adresse tout particulièrement aux seniors, mais aussi à tous les citoyens qui se sentent concernés – car la vigilance numérique est désormais l'affaire de chacune et de chacun.

Conférence
cybercriminalité
avec eCop
François Nanchen

le jeudi
29 janvier 2026



Etat des finances communales

La Municipalité tient à vous informer régulièrement de l'état des finances communales et des diverses étapes essentielles au bon déroulement du processus budgétaire.

Début octobre, le Conseil a validé à l'unanimité le préavis municipal 6/2025 qui propose de maintenir le taux d'imposition communal pour l'année 2026 à 66% de l'impôt cantonal de base et de laisser inchangés les autres impôts et taxes de la Commune, tels que par exemple l'impôt foncier et les droits de mutation.

Vu que le résultat des comptes 2024 était plutôt à l'équilibre et que la situation financière actuelle ne s'est guère améliorée, la Municipalité préconise en effet le statu quo pour 2026, après la baisse de deux points d'impôts accordée pour l'année en cours.

Une particularité dans le processus budgétaire des communes vaudoises est qu'elles doivent adopter le taux d'imposition communal avant la fin d'octobre, alors que les budgets annuels doivent être approuvés au plus tard le 31 décembre de chaque année.

La séance du Conseil communal du 8 décembre était donc comme d'habitude consacrée en grande partie à la présentation et aux discussions concernant le budget communal pour l'année 2026.

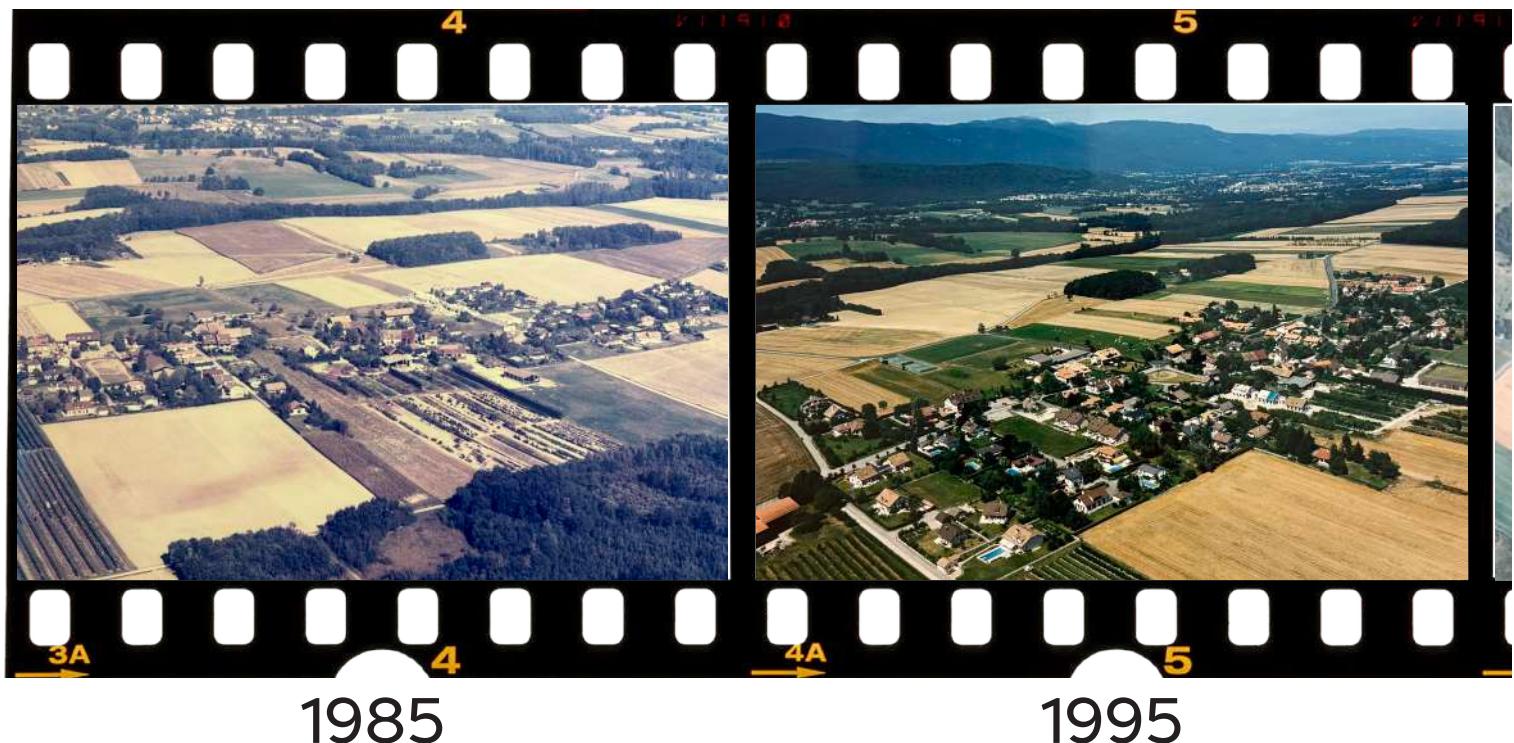
Après l'acceptation de trois amendements, dont un proposé par la Municipalité et deux suggérés par la Commission des finances sur des dépenses qui sont de compétence du législatif, la version finale du budget 2026, validée sans opposition, présente un excédent de charges de CHF 132'838.34.

« Ce budget déficitaire pour l'année prochaine s'explique surtout par des rentrées fiscales prévisionnelles moins importantes, une contribution au Canton qui reste très lourde malgré la nouvelle péréquation intercommunale, des coûts uniques en vue du passage obligatoire au nouveau système comptable MCH2, ainsi que des charges plus importantes pour les nouvelles infrastructures intercommunales, dont la piscine-patinoire de Terre Sainte à Coppet. En parallèle, la Municipalité a réduit le plus possible les dépenses qui sont de sa compétence », écrit Roberto Dotta, responsable des finances communales.

Il convient cependant de relever que la prévision de la marge d'autofinancement pour 2026 affiche encore un excédent positif de CHF 100'811.- vu que les divers charges et revenus non monétaires (amortissements obligatoires, attributions et prélèvements aux fonds de réserve) inscrits au budget n'impacteront pas la trésorerie de la Commune. Le plan d'investissement de la législature annexé au préavis du budget ne prévoit par conséquent que des dépenses d'environ CHF 30'000.- pour l'année prochaine.

Vous trouverez tous les détails relatifs au budget 2026 dans le préavis municipal 7/2025 ainsi que dans le procès-verbal de la séance de décembre. Ce dernier sera prochainement ajouté sur la page du Conseil communal du site de la Commune.

Au fil des années . . .



1985

1995

Chavannes-des-Bois, de 1985 à 2025

La photo aérienne de 1985 montre un village encore très rural, marqué par un noyau bâti compact entouré de vastes surfaces agricoles et de zones naturelles peu fragmentées. En 1995, l'urbanisation progresse prudemment, avec l'apparition de nouveaux quartiers résidentiels en périphérie, tout en conservant une forte présence des terres cultivées. En 2005, la croissance s'accélère : le tissu bâti se densifie, les infrastructures se développent. Les vues de 2015 révèlent une commune désormais bien structurée, avec la création du bâtiment communal. En 2025 enfin, Chavannes-des-Bois apparaît comme un territoire arrivé à maturité, combinant densification maîtrisée, infrastructures modernes et préservation des zones vertes.

Photos

1985 : Photoramacolor AG

1995 : Photoramacolor AG

2005 : Olivier Peitrequin SA



2005

2015



2025

2035

Photos
2015 : Olivier Peitrequin SA
2025 : Laurent Egli Photography

Deux investissements qui portent durablement leurs fruits

Ces deux dernières années, Chavannes-des-Bois a fait le pari d'investir dans la transition énergétique – et les résultats sont au rendez-vous. En effet, les 230 panneaux photovoltaïques mis en service sur le bâtiment communal en 2024 pour un montant de CHF 145'000 ont produit, entre avril 2024 et avril 2025, plus de 105'000 kWh, en parfaite adéquation avec les estimations faites lors de la présentation du projet.

En même temps, les charges d'électricité de la commune ont baissé de plus de CHF 15'000 par an. Pour donner un ordre de grandeur : un ménage suisse consomme en moyenne entre 3'000 et 4'000 kWh par an (hors chauffage) selon les données du site www.energie-environnement.ch. Cela signifie que l'énergie produite par les panneaux solaires du bâtiment communal pourraient couvrir la consommation de plus de 30 ménages sur une année entière – un très bel exemple de production locale et durable. Sans compter que cette installation permettra aussi d'économiser environ 313 tonnes de CO₂ sur une durée de 25 ans.

Parallèlement à l'installation de ces panneaux photovoltaïques, la Municipalité a aussi investi plus de CHF 40'000 dans une infrastructure de recharge sur le parking des Sports. Malgré un nombre encore limité de véhicules électriques, ces trois bornes ont déjà généré plus de 4'000 CHF de revenus en 2025. Avec la croissance de ce type de mobilité – plus d'un tiers des véhicules vendus en Suisse cette année sont désormais équipés d'une prise de recharge – ce revenu confirme la pertinence de cet investissement, d'autant plus que le nombre de bornes pourra être adapté facilement et à moindre coût grâce à la puissance électrique amenée sur le parking durant les travaux.

« Ces investissements ne sont pas seulement durables du point de vue environnemental, mais aussi du point de vue financier. Ils seront amortis en moins de 10 ans et continueront de générer des revenus durant de longues années pour notre commune. » s'est réjoui Moreno Volpi, Municipal en charge de ces projets.



Photos Romande Energie et Samantha Martin

La nuit, tous les cambrioleurs sont gris

Avec les longues soirées hivernales et les absences fréquentes liées aux vacances de fin d'année, le risque de cambriolage augmente. Pour limiter les dangers, la Police cantonale vaudoise recommande plusieurs mesures simples mais efficaces sur le site www.votrepolice.ch. D'abord, verrouiller systématiquement toutes les portes et fenêtres quand même quand on est à l'intérieur ou pour une courte sortie. Ensuite, simuler une présence : laisser des lumières allumées, la radio enclenchée à l'aide d'un minuteur par exemple. Cela dissuade efficacement les cambrioleurs qui cherchent des logements inoccupés.

Il est également conseillé de ne pas signaler son absence sur les réseaux sociaux et de demander à un voisin ou un proche de relever son courrier : une boîte aux lettres pleine ou des colis laissés sur le seuil de la porte sont un signal d'absence scruté par les cambrioleurs.



Enfin, pour renforcer la sécurité, il est recommandé de procéder à une analyse sécuritaire gratuite proposée par la Police. Un expert peut identifier les points faibles (portes, fenêtres, accès secondaires) et suggérer des améliorations (serrures, alarmes, éclairage extérieur).

Comment faire ?

Tout simplement en écrivant un courriel à l'adresse prevention.criminalite@vd.ch en indiquant votre numéro de téléphone, votre adresse et le type de bâtiment à analyser.

Plusieurs dizaines d'habitants ont déjà fait appel à ce service et les retours sont excellents.



VOTREPOLICE

Crèche « Les Petits Lutins » - Un lieu d'éveil et

Nichée au cœur du village, la crèche « Les Petits Lutins », membre du réseau de l'APEJ (Association pour l'Enfance et la Jeunesse) qui gère notamment l'ensemble des structures d'accueil de jour, accueille chaque jour à 44 enfants, accompagnés par une équipe enthousiaste de 18 professionnels.

Une équipe investie

Répartis en trois groupes – Bébés, Trotteurs et Grands – les éducateurs et éducatrices s'efforcent de créer un environnement sécurisant, riche et stimulant. Ateliers créatifs, découvertes sensorielles, sorties quotidiennes : chaque activité est pensée pour répondre aux besoins et au rythme de l'enfant.

Un cadre exceptionnel

Le bâtiment, conçu spécialement pour la petite enfance, offre de grands espaces lumineux et fonctionnels, ainsi qu'un magnifique jardin. Ce cadre privilégié contribue au bien-être des enfants comme des professionnels, favorisant un climat serein et propice à l'épanouissement.

Un engagement reconnu

La crèche est en voie d'obtenir la labellisation « Youp'là bouge », qui valorise les structures encourageant le mouvement et la santé psychique. Une reconnaissance qui reflète pleinement les valeurs portées par l'équipe : dynamisme, bienveillance et qualité d'accueil.

Une mission au quotidien

Chaque jour, Les Petits Lutins poursuivent leur mission : accompagner les familles avec enthousiasme et offrir aux enfants un lieu où grandir, découvrir et s'épanouir.



de partage à Chavannes-des-Bois

Zoom sur le directeur

Arrivé à la crèche « Les Petits Lutins » le 1er décembre 2024, Grégory Santa Maria vient de célébrer sa première année au sein de cette institution dont il est aujourd’hui très fier d’assurer la direction.

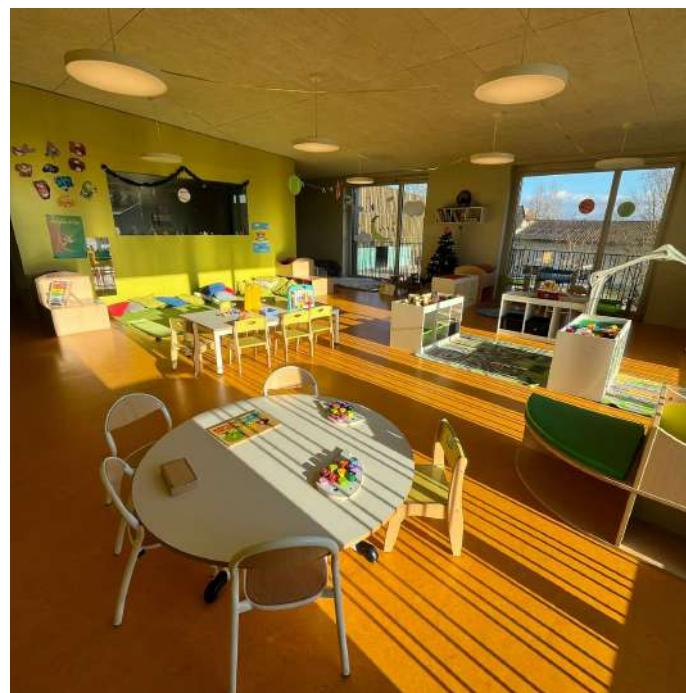
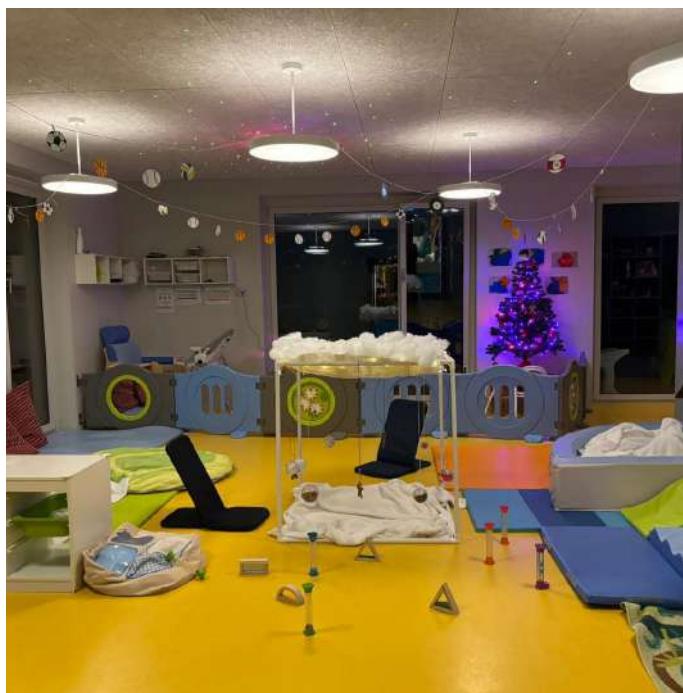
Son parcours professionnel a débuté dans un tout autre domaine : un apprentissage de dessinateur en génie civil. Pourtant, au fil de sa formation, il sentait que ce métier n’était pas sa véritable voie. Ce qui l’animait profondément se trouvait ailleurs : le travail avec les enfants.



Cette passion lui a été transmise par sa maman, qui était maman de jour. En l’observant accompagner les enfants au quotidien, il a découvert très jeune l’importance d’être présent pour eux, de les soutenir dans leurs découvertes et de participer à leur développement. C’est là qu’est née son envie sincère d’œuvrer dans l’éducation.

Il a commencé en tant que stagiaire, avant d’entamer une formation d’éducateur de l’enfance ES (École Supérieure). Il a ensuite travaillé dans différentes crèches, un parcours riche et formateur qui l’a conduit aujourd’hui à prendre la responsabilité de la crèche « Les Petits Lutins ».

Grégory est très heureux de travailler dans la commune de Chavannes-des-Bois, un village dont il apprécie énormément l’esprit, la proximité humaine et le cadre apaisant. Attiré depuis toujours par les petites structures plutôt que par les grandes villes, il retrouve ici exactement ce qu’il recherchait.



Photos Grégory Santa Maria

Déneiger son véhicule : un geste simple pour la sécurité

En hiver, les routes suisses se couvrent de neige, et avec elles, les véhicules des automobilistes. Pressés par le temps, nombreux sont ceux qui se contentent de dégager à la hâte le pare-brise avant de prendre la route. Un réflexe courant, mais dangereux. Car un véhicule mal déneigé représente un risque réel, aussi bien pour celui qui conduit que pour les autres usagers. Ici nous rappelons qu'un simple geste de prévention peut éviter bien des accidents – et des amendes.

Conduire avec une visibilité réduite, c'est rouler à l'aveugle. Une couche de neige sur le pare-brise, le toit ou les vitres latérales entrave le champ de vision et empêche d'anticiper les obstacles. De plus, en accélérant, la neige accumulée peut se détacher: elle risque alors de s'écraser sur le pare-brise, ou d'être projetée sur le véhicule suivant, provoquant une réaction en chaîne. Ce simple manque de précaution transforme un trajet banal en véritable danger.

Des règles claires

La loi suisse ne laisse aucune place à l'interprétation. Selon l'article 29 de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) et l'Ordonnance sur la circulation routière (OCR), «les plaques de contrôle doivent être bien lisibles; les dispositifs d'éclairage, les vitres et les rétroviseurs doivent être propres.» En d'autres termes, prendre la route avec un véhicule encore recouvert de neige ou de glace constitue une infraction. Les contrôles de police sont fréquents en hiver, et vous risquez des ennuis si le véhicule n'est pas correctement déneigé.

Des gestes simples pour éviter les risques

Déneiger entièrement son véhicule demande quelques minutes, mais c'est un temps bien investi. Il est recommandé d'utiliser une brosse douce, de préférence munie d'un manche télescopique, pour atteindre le toit et le coffre. En cas de gel, un grattoir à glace est indispensable pour dégager les vitres. Pour se faciliter la tâche, il est possible d'utiliser une housse de protection sur le pare-brise ou un produit dégivrant. Certains automobilistes optent aussi pour un chauffage additionnel. Quelle que soit la méthode, l'objectif reste le même: assurer une visibilité optimale.

Voir et être vu, même sous la neige

Déneiger soigneusement sa voiture n'est pas qu'une question de confort: c'est un acte de responsabilité. Un véhicule propre, phares dégagés et vitres déneigées garantissent une meilleure visibilité et permettent d'être vu plus facilement par les autres usagers. En hiver comme le reste de l'année, le message reste le même : bien voir et être vu, un réflexe vital sur la route.



Promotions chavannues au SDIS Terre Sainte

Cette année restera gravée dans les mémoires de nos sapeurs pompiers.

Moreno Volpi a été nommé sergent, tandis que Tiago dos Santos a eu l'honneur d'accéder au grade de caporal, deux distinctions qui témoignent de leur engagement et de leur mérite.

Tiago a également brillé lors du concours cantonal de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers à Mézières : son équipe s'est imposée avec éclat en décrochant la première place aux phases 1 et 2 de l'ABC (atomique, biologique, chimique) et a confirmé son engagement en remportant une belle troisième place en binôme au parcours gymkhana dans la catégorie des 41 ans et plus.

Ces succès reflètent la passion, la discipline et l'esprit d'équipe qui animent le SDIS Terre Sainte.



Pour un village plus durable : nouvelles mesures de protection du patrimoine arboré

À partir du 1er janvier 2026 le nouveau règlement communal destiné à protéger le patrimoine arboré entrera en vigueur. L'objectif de ce règlement est d'harmoniser les règles locales avec les législations cantonale et fédérale en vigueur, qui visent à préserver le patrimoine naturel et à garantir une bonne qualité de vie pour toutes et tous, face aux changements climatiques et dans une perspective de développement durable du territoire.

En bref :

Il n'est pas permis d'abattre ou de supprimer un élément du patrimoine arboré dont la circonférence dépasse 40 cm, mesurée à un mètre du sol, sauf en cas de danger ou de mort de l'arbre, et uniquement avec une autorisation préalable de la commune.

« *Tout élément du patrimoine arboré supprimé doit être remplacé par un arbre d'une essence et d'une valeur écologique et paysagère équivalentes, choisi en accord avec la Municipalité* » rappelle Rita Alma, Municipale en charge de l'environnement.

L'ombre, la réduction de la vue, le débordement des branches ou des racines, ou d'autres désagréments ne constituent pas des raisons valables pour demander un abattage, une suppression ou une taille excessive.

Lorsque la suppression, l'abattage, l'éclaircissement excessif ou une intervention sur l'espace vital du patrimoine arboré est liée à une demande de permis de construire, les requérants peuvent – toujours avec l'accord préalable de la Municipalité – prévoir, en alternative ou en complément d'une replantation, des mesures de compensation comme la création d'un étang, l'aménagement de prairies fleuries ou la construction d'un mur en pierre sèche.

À l'exception de ce dernier cas, pour lequel la décision de suppression ou d'abattage ne nécessite pas de publication et doit être exécutée dans un délai de 10 jours à compter de l'autorisation communale, les suppressions ou abattages liés à une demande de permis de construire sont soumis à la procédure d'annonce publique et deux types de publication sont prévus, selon la nature de la demande : pour les grands projets de construction, l'annonce doit être publiée sur le CAMAC et dans la Feuille d'avis officielle alors que pour les demandes de constructions avec procédure simplifiée, la publication doit être faite sur le pilier public et sur le site internet de la Commune. Dans les deux cas, la mise à l'enquête dure 30 jours, période durant laquelle les particuliers ainsi que les associations de protection de l'environnement peuvent déposer une opposition.

Le règlement communal et ses annexes seront consultables sur le site internet, avec le formulaire destiné à la présentation de la demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré.



Infos sur l'Administration communale

Contact

Administration communale
Route de Sauverny 282
CH-1290 Chavannes-des-Bois
Tel: 022 755 28 18

greffe@chavannes-des-bois.ch
www.chavannes-des-bois.ch

Horaires d'ouverture

Mardi 14h à 18h
Mercredi 8h30 à 12h
Jeudi 7h30 à 11h30

Déchetterie

Horaires

Lundi	14h à 18h
Mardi	9h à 12h
Mercredi	9h à 12h
	14h à 18h
Jeudi	14h à 18h
Vendredi	14h à 19h
Samedi	9h à 18h

Naissances

Duret, Gaspard Côme Jean	25.06.2025
Manson, Mia	14.07.2025
Monod, Lucile Sélénie	27.10.2025

Fermeture du greffe

du 22 décembre 2025 au
2 janvier 2026 (inclus)

Nous vous souhaitons de belles fêtes !



Dernières décisions du Conseil communal

Séance du 23 juin 2025

Préavis municipal no 2/2025 relatif à la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). **Le préavis est accepté avec trois abstentions et un refus.**

Préavis municipal no 3/2025 relatif aux comptes communaux 2024 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

Séance du 6 octobre 2025

Préavis municipal no 4/2025 : Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré. **Le préavis est accepté à la majorité avec une abstention et deux oppositions.**

Préavis municipal no 5/2025 relatif à une demande de crédit du SDIS de CHF 77'282 TTC pour le remplacement du véhicule d'officier d'intervention pour le SDIS Terre Sainte. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

Préavis municipal no 6/2025 : Arrêté d'imposition 2026. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

Séance du 15 décembre 2025

Assermentation de M. Patrick Harb.

Préavis municipal no 7/2025 – Budget 2026. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

Les séances du Conseil communal sont publiques et les prochaines sont prévues le lundi 16 mars, le lundi 15 juin, le lundi 5 octobre et le lundi 14 décembre 2026 au bâtiment communal à 20h.

Subside transports publics pour les jeunes

Dès le 1er janvier 2026, la Commune accorde un subside de CHF 100 pour tout abonnement annuel de transports publics aux jeunes de moins de 25 ans (hors obligation scolaire).

Le remboursement s'effectue au greffe communal sur présentation du reçu et d'une pièce d'identité.

Une mesure concrète pour encourager la mobilité durable et soutenir les jeunes du village.